

2002-02-21 10:44

La Mauricie

*Un maillon essentiel
de notre économie*

5 février 2002

Version 25

Note aux lecteurs

Le présent fascicule découle de la stratégie de développement économique des régions ressources dévoilée dans le **Discours sur le budget 2001-2002**. Il présente la situation propre à la région de la Mauricie et les mesures qui s'appliquent particulièrement à cette région. Le document budgétaire : « La Force des régions : un maillon essentiel de notre économie » est disponible sur le site Internet du ministère des Finances www.finances.gouv.qc.ca de même qu'au bureau régional de Communication-Québec, au (819) 371-6121.

La Mauricie
ISBN 2-550-37278-6
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Date de parution : février 2002

PRÉSENTATION

Par la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Et le ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport

La croissance économique que le Québec a connue au cours des dernières années a profité à toutes les régions du Québec. Mais, les régions ressources comme celle de la Mauricie, dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec.

Ces écarts ne sont pas nouveaux mais ils demeurent inacceptables, et cela d'autant plus que la Mauricie offre des potentiels de développement très importants qui, mieux exploités, pourraient lui permettre de bénéficier d'une croissance économique plus forte et d'une création d'emplois plus vigoureuse.

*Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion de donner, à cet égard, un coup de barre majeur. Le gouvernement présente donc une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires, adaptées aux besoins et priorités de la Mauricie et des autres régions ressources. Au total, c'est un montant de 107 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition de la région de la Mauricie, au cours des trois prochaines années.*

En premier lieu, le gouvernement entend augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification de l'économie mauricienne. Le gouvernement instaure, en ce sens, un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation pour l'ensemble de la Mauricie. De plus, pour les deux municipalités régionales de comté ayant les économies les moins diversifiées de la région, soit les MRC de Mékinac et du Haut-Saint-Maurice, le gouvernement instaure l'impôt zéro pour les PME manufacturières pendant une période de dix ans.

Le gouvernement apporte également un soutien budgétaire significatif visant à valoriser la transformation des produits agricoles en région, à diversifier l'agriculture régionale, à favoriser la deuxième et troisième transformation du bois en région et à développer le secteur des métaux légers, l'industrie du meuble et celle du matériel de transport. Il apporte un soutien important au développement de l'industrie touristique régionale, principalement dans la consolidation des pourvoiries et des zones d'exploitation contrôlée de la région.

Il prévoit également investir des sommes importantes dans le développement de créneaux à fort potentiel de développement pour la région de la Mauricie : le secteur énergétique, plus spécifiquement l'hydrogène, de même que le secteur des pâtes et papiers.

En deuxième lieu, le gouvernement entend soutenir, de manière particulière, le développement durable des ressources forestières qui constituent la base économique de la région de la Mauricie.

Finalement, le gouvernement entend appuyer les PME déjà présentes dans la région et encourager la création de nouvelles entreprises en facilitant leur financement. Parmi les mesures les plus importantes, le gouvernement renforce la capacité d'action des centres locaux de développement de la Mauricie, élargit le programme de soutien aux projets économiques aux régions ressources dont la Mauricie et facilite la capitalisation des PME et des coopératives par la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins.

*En s'engageant dans ces actions majeures, le gouvernement prolonge et renforce les initiatives importantes prises au cours des dernières années en faveur du développement régional. Avec le **Budget 2001-2002**, le gouvernement prend les moyens pour accélérer le développement économique de la Mauricie et des autres régions ressources afin qu'elles rejoignent l'ensemble du Québec.*

PAULINE MAROIS

GILLES BARIL

TABLE DES MATIÈRES

<i>Présentation</i>	<i>i</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>3</i>
<i>1. L'économie de la Mauricie : portrait et problématiques.....</i>	<i>7</i>
1.1 Le territoire et la population	7
1.2 L'évolution des conditions du marché du travail.....	9
1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage	11
1.4 La structure économique de la Mauricie : principales problématiques.....	13
<i>2. La stratégie de développement économique</i>	<i>25</i>
2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique de la Mauricie	25
2.2 Un appui majeur au développement économique de la Mauricie	26
2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie	28
<i>3. Des actions en faveur du développement économique de la Mauricie.....</i>	<i>33</i>
3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique de la Mauricie	33
3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources	45
3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.....	46
3.4 Autres mesures.....	53
<i>Conclusion.....</i>	<i>59</i>
<i>Annexe 1 – Description des mesures fiscales.....</i>	<i>65</i>
1. Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME	65
2. Stimuler la deuxième et troisième transformation.....	66
<i>Annexe 2 – Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires</i>	<i>69</i>
<i>Liste des tableaux.....</i>	<i>73</i>
<i>Liste des graphiques.....</i>	<i>74</i>
<i>Liste des tableaux en annexe.....</i>	<i>75</i>

Introduction

INTRODUCTION

Au cours des prochaines années, la région de la Mauricie est appelée à relever d'importants défis économiques. Ces défis sont d'autant plus importants que, malgré le progrès et les rattrapages réalisés depuis quelques décennies, des écarts significatifs de revenu, d'emploi et de chômage y sont toujours observés comparativement à l'ensemble du Québec.

L'économie de la Mauricie s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles.

Afin de diversifier davantage sa structure industrielle et d'accroître son rythme de développement et de création d'emplois, la Mauricie bénéficiera de mesures spécifiques mises de l'avant dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Cette stratégie vise non seulement à renforcer les assises actuelles de l'économie de la Mauricie, mais également à y encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à trouver de nouvelles avenues pour y accroître les innovations, les investissements et les exportations. Par ailleurs, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des priorités économiques régionales de la Mauricie.

Le présent fascicule comprend trois parties :

- La première partie est consacrée à une brève revue de l'évolution de l'économie de la Mauricie, notamment en ce qui concerne les conditions du marché du travail. Elle décrit les principales problématiques de l'économie de la région.
- La deuxième partie a pour objet de présenter le cadre d'intervention de la stratégie de développement des régions ressources et de décrire brièvement comment ce cadre est en lien avec les priorités économiques régionales.
- La troisième partie présente les mesures fiscales et budgétaires mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin d'accélérer le développement économique de la Mauricie.

I ***L'économie de la Mauricie : portrait et problématiques***

1. L'ÉCONOMIE DE LA MAURICIE : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUES

1.1 Le territoire et la population

La région de la Mauricie a été créée en 1997 à la suite de la subdivision de la région Mauricie–Bois-Francs. Sur les dix-sept régions administratives que compte le Québec, la région de la Mauricie, avec une superficie de près de 39 800 km², se classe au cinquième rang des régions. On retrouve sur son territoire deux cours d'eau d'envergure, la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent qui, tous deux, contribuent au développement économique de la région.

En 2001, la population totale de la région était estimée à 261 087 habitants, soit 3,5 % de la population du Québec.

La Mauricie regroupe quatre municipalités régionales de comté (MRC), soit les Chenaux (17 039 habitants en 2001), Maskinongé (35 478), le Haut-Saint-Maurice (16 173), Mékinac (13 192) et deux villes, Trois-Rivières (126 138) et Shawinigan (53 067)¹.

¹ Institut de la statistique du Québec, estimation de la population du Québec en 2001 révisé le 14 janvier 2002.

Depuis 1971, le poids démographique de la Mauricie dans l'ensemble du Québec évolue selon une tendance à la baisse. Celle-ci s'explique par :

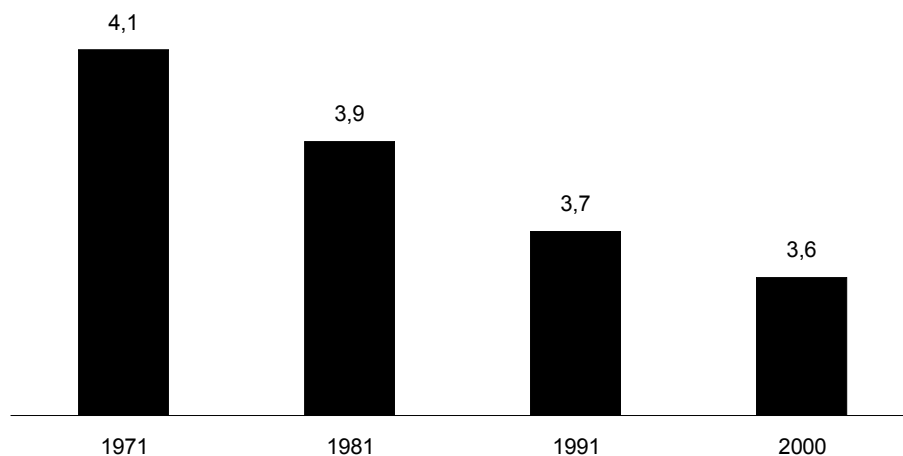
- un indice synthétique de fécondité plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec – 1,33 enfant par femme comparativement à 1,48 en 1998;
- un faible apport de l'immigration internationale, soit en moyenne 182 personnes par année de 1986 à 1999.

Le solde migratoire interrégional fut, de 1986 à 1996, légèrement positif. Depuis lors, il est négatif : on a, en effet, relevé 425 sorties nettes par année de 1996 à 1999.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE LA MAURICIE DEPUIS 1971

(en pourcentage de la population du Québec)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Tout comme les autres régions du Québec et la plupart des pays occidentaux, la Mauricie a connu au cours des dernières années un vieillissement de sa population. Le phénomène y est toutefois plus accentué. De 1986 à 2000, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus, déjà plus élevé qu'ailleurs, a augmenté davantage en Mauricie (de 11,1 % à 15,8 %) que dans l'ensemble du Québec (de 9,8 % à 12,8 %). En 2000, l'âge moyen de la population de la région (40,3 ans) était supérieur à la moyenne québécoise (38,1 ans).

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION ENTRE 1986 ET 2000

(en pourcentage de la population totale)

	Mauricie			Ensemble du Québec		
	1986	1996	2000	1986	1996	2000
0 à 14 ans	19,5	17,5	15,9	20,2	19,0	17,9
15 à 64 ans	69,4	68,0	68,4	70,0	69,0	69,3
65 ans et plus	11,1	14,5	15,8	9,8	12,0	12,8

Source : Institut de la statistique du Québec.

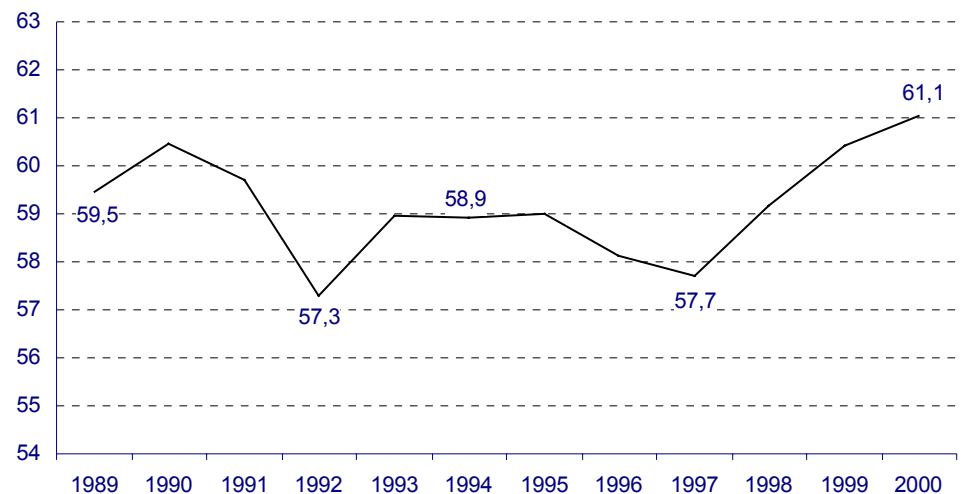
1.2 L'évolution des conditions du marché du travail

Après une période difficile de 1990 à 1997, les conditions du marché du travail en Mauricie se sont améliorées au cours des dernières années. En effet, le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans qui détient un emploi, c'est-à-dire le taux d'emploi des 15-64 ans, a atteint 61,1 % l'an dernier, en hausse de 3,4 points de pourcentage par rapport au niveau de 1997 (57,7 %).

GRAPHIQUE 2

REPRISE DE LA PROGRESSION DU TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS DEPUIS 1997

(en pourcentage)

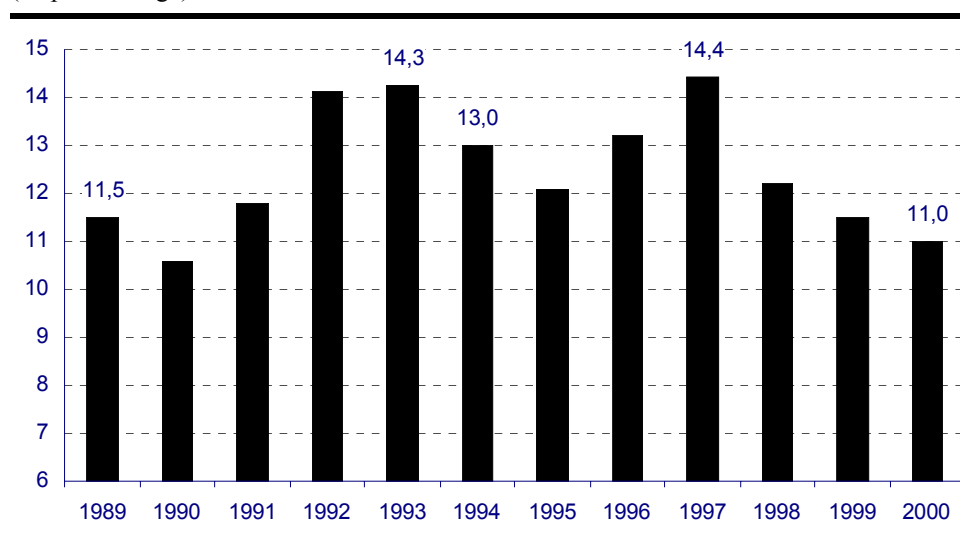


Source : Statistique Canada.

Comparativement à 1989, dernière année du cycle économique précédent, le taux d'emploi a progressé de 2,7 %, une hausse légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Québec (3,1 %). Cette amélioration relative moins importante s'explique en grande partie par le contexte international difficile qui a affecté le secteur des pâtes et papiers au cours des années quatre-vingt-dix.

GRAPHIQUE 3

TAUX DE CHÔMAGE À SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS 1990 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Au cours des douze dernières années, le taux de chômage de la région de la Mauricie est aussi demeuré supérieur à celui de l'ensemble du Québec d'environ 1,5 point de pourcentage en moyenne.

Il a cependant diminué de 3,4 points de pourcentage depuis 1997, passant de 14,4 % à 11,0 % en 2000. Il s'établit actuellement légèrement en dessous du niveau observé peu avant la dernière récession (11,5 % en 1989).

En plus d'une réduction du nombre de chômeurs, la Mauricie a vu son nombre de prestataires du régime de soutien du revenu² passer de 34 912 en 1995, le niveau le plus élevé atteint dans les années quatre-vingt-dix, à 27 853 en 2000, soit une baisse de 20 %.

² Auparavant connu sous le nom de sécurité du revenu ou d'aide sociale.

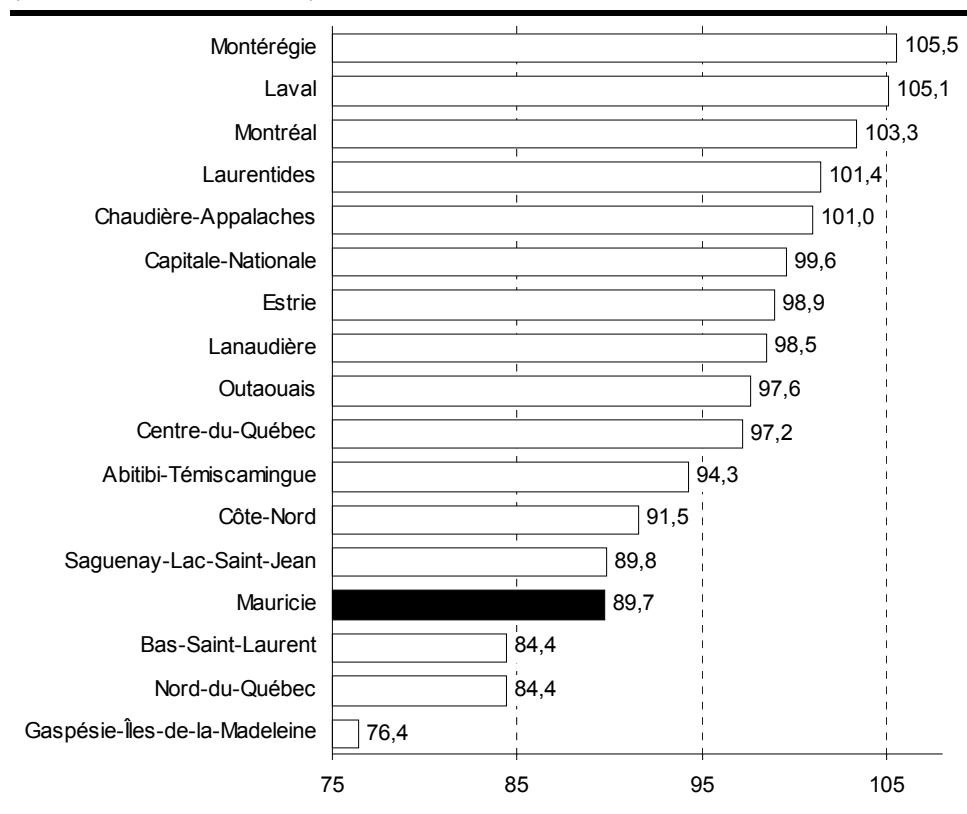
1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage

Bien que les conditions du marché du travail se soient améliorées au cours des trois dernières années, la Mauricie connaît toujours des écarts structurels de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise.

Selon un indice des disparités régionales de développement combinant les deux indicateurs que sont le revenu personnel disponible par habitant et le taux d'emploi des 15-64 ans, la région de la Mauricie se classait l'an dernier au quatorzième rang des régions administratives du Québec, à 89,7 % de la moyenne québécoise.

GRAPHIQUE 4

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT (ensemble du Québec = 100)



Note : Moyenne des indices du revenu personnel disponible par habitant et du taux d'emploi des 15-64 ans en 2000.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

De plus, par rapport à la situation qui prévalait dans la région en 1989, on observe une amélioration moins importante que dans l'ensemble du Québec :

- En 2000, le revenu personnel disponible par habitant³ de la Mauricie représentait 88,6 % de la moyenne québécoise, comparativement à 92,1 % en 1989.
- L'écart entre le taux d'emploi de la Mauricie et la moyenne québécoise a légèrement augmenté depuis 1989, passant de 5,8 à 6,2 points de pourcentage.
- L'écart entre le taux de chômage de la Mauricie et la moyenne québécoise a lui aussi augmenté, passant de 1,9 à 2,6 points de pourcentage.

TABLEAU 2

DES ÉCARTS QUI ONT AUGMENTÉ DEPUIS 1989

	Mauricie	Ensemble du Québec	Écarts
Revenu personnel disponible par habitant en 1989 (en dollars)	13 919	15 118	-1 199
Revenu personnel disponible par habitant en 2000 (en dollars)	16 655	18 787	-2 132
Variation en dollars – 1989-2000	2 736	3 669	-
Taux d'emploi des 15-64 ans en 1989 (en pourcentage)	59,5	65,3	-5,8
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2000 (en pourcentage)	61,1	67,3	-6,2
Variation en points de pourcentage – 1989-2000	1,6	2,0	-
Taux de chômage en 1989	11,5	9,6	1,9
Taux de chômage en 2000	11,0	8,4	2,6
Variation en points de pourcentage – 1989-2000	-0,5	-1,2	-

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec

Cependant, ces écarts de revenu et de chômage par rapport à la moyenne québécoise ne sont pas nouveaux. Sur une longue période, les écarts de revenu se sont amoindris entre la région de la Mauricie-Bois-Francs et l'ensemble du Québec, passant de 23 % en 1961 à 8,7 % en 2000. Par contre, les écarts de chômage se sont maintenus, fluctuant dans un intervalle de 9 % à 22 % au-dessus de la moyenne québécoise pour la Mauricie-Bois-Francs et de 20 % à 31 % pour la Mauricie.

³ Le revenu personnel disponible par habitant tient compte des revenus gagnés (revenus de travail, revenus nets d'entreprise, revenus nets de placement, etc.) et des transferts gouvernementaux (assurance-emploi, prestations de retraite, etc.) et ce, après impôt et cotisations sociales.

TABLEAU 3

DES ÉCARTS DE REVENU ET DE CHÔMAGE OBSERVÉS DEPUIS DE NOMBREUSES DÉCENNIES

	1961	1971	1981	1989	2000
Revenu personnel disponible par habitant (ensemble du Québec = 100)					
- Mauricie–Bois-Francis	77,0	85,9	84,4	90,8	91,3
- Mauricie	-	-	-	92,1	88,6
Taux de chômage (en %)					
- Mauricie–Bois-Francis	4,8	12,2	11,2	10,7	10,0
- Mauricie	-	-	-	11,5	11,0
- Ensemble du Québec	4,4	10,1	10,3	9,6	8,4
- Mauricie–Bois-Francis en pourcentage du Québec	110	122	109	111	119
- Mauricie en pourcentage du Québec	-	-	-	120	131

Sources : Office de développement et de planification du Québec, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.4 La structure économique de la Mauricie : principales problématiques

1.4.1 Une vue d'ensemble

Les données présentées précédemment révèlent que la Mauricie est confrontée à une baisse de son poids démographique dans l'ensemble du Québec et à des écarts structurels importants de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise. Ces écarts, qui ont même augmenté au cours de la dernière décennie, la placent au 14^e rang des régions du Québec dans une échelle de développement économique.

Ces données sont le résultat d'un certain nombre de problèmes qui affectent la structure économique de la région mauricienne comme celle des autres régions ressources. Ces problématiques peuvent être regroupées autour de trois éléments principaux :

- Premièrement, l'économie de la Mauricie est peu diversifiée, les activités manufacturières étant, entre autres, fortement concentrées dans les secteurs du bois et des pâtes et papiers. Les produits expédiés par ces industries pourraient être davantage valorisés. La région est aussi caractérisée par la faiblesse de son secteur tertiaire moteur.

- Deuxièmement, le secteur de l'exploitation des ressources naturelles, qui constitue l'une des assises fondamentales de l'économie de la Mauricie, est confronté à un contexte mondial difficile.
- Finalement, les entreprises de la région, ou celles qui souhaiteraient y investir, ne disposent pas de tous les outils nécessaires à leurs besoins, particulièrement en matière de financement et d'expertise technique.

1.4.2 Une valorisation et une diversification économique insuffisantes

Longtemps connue sous le vocable de *capitale mondiale du papier*, la région de la Mauricie a joué un rôle prépondérant dans le développement industriel du Québec.

Le développement économique de cette région a reposé sur les grandes entreprises et sur l'exploitation des ressources naturelles que sont l'hydroélectricité, la forêt et l'agriculture. Forte de la sécurité et de la stabilité offertes autrefois par les grandes entreprises, la région fait maintenant face au vieillissement de sa structure industrielle et à une économie basée principalement sur des produits à faible valeur ajoutée.

Une concentration importante du secteur manufacturier dans les ressources naturelles

Le secteur secondaire occupe encore aujourd'hui une place importante dans la structure économique de la Mauricie. En effet, en 2000, plus d'un emploi sur quatre se trouvait dans le secteur secondaire, une des proportions les plus élevées au Québec. Seules quatre régions ont un secteur manufacturier qui occupe un poids plus important dans leur économie.

TABLERAU 4

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA MAURICIE (en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Mauricie		Régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	2000	1989	2000	1989	2000
Primaire	3,7	3,5	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire	31,1	25,7	22,7	20,5	25,3	22,4
Tertiaire	65,2	70,8	67,3	72,3	71,0	74,7

Source : Statistique Canada.

Ces emplois sont fortement concentrés dans les industries du bois, des pâtes et papiers et dans la première transformation des métaux. Au total, la transformation des ressources naturelles occupe une place prépondérante dans l'économie de la Mauricie – 8,6 % des emplois en 2000, comparativement à 3,5 % pour l'ensemble du Québec.

TABLEAU 5

L'IMPORTANCE DES RESSOURCES NATURELLES
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Mauricie		Régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	2000	1989	2000	1989	2000
Primaire	3,7	3,5	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire lié aux ressources naturelles*	12,2	8,6	10,4	9,0	3,9	3,5
Total	15,9	12,1	20,5	16,2	7,6	6,5

* Secteurs du bois, du papier et produits connexes et de la première transformation des métaux.
Source : Statistique Canada.

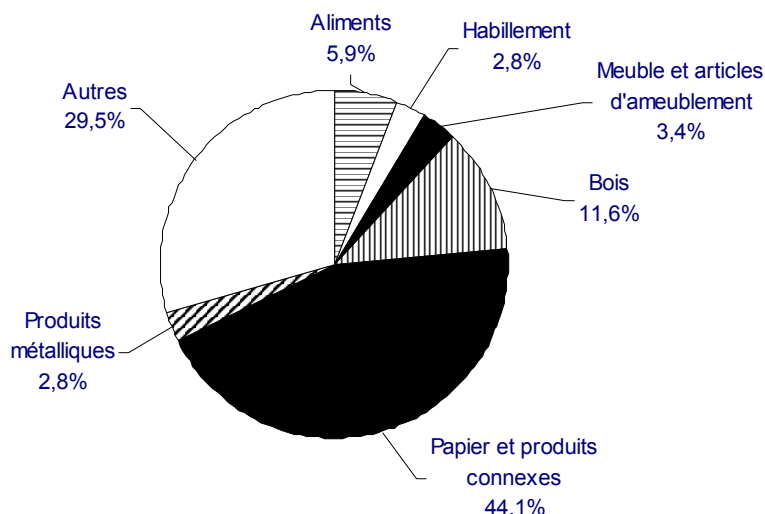
Les pâtes et papiers et la fabrication de produits en bois sont en effet deux industries particulièrement présentes en Mauricie. À elles seules, elles procurent 32 % des emplois du secteur de la fabrication. Elles sont de plus fortement liées car les copeaux, sous-produits des scieries, constituent la principale source d'approvisionnement des usines de pâtes et papiers. Ainsi, les usines de pâtes et papiers dépendent en quelque sorte des producteurs de bois d'œuvre de la région ou des régions avoisinantes.

Au total, au-delà de 12 % des emplois de la région sont tributaires de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles en 2000, ce qui est un taux presque deux fois supérieur à celui de l'ensemble du Québec (6,5 %).

Parmi les principaux employeurs dans la Mauricie, on retrouve Abitibi-Consolidated – le plus grand producteur de papier journal au monde – Kruger et Cartons Saint-Laurent – acquis récemment par Smurfit-Stone.

Sur la base de la valeur des expéditions manufacturières, l'importance de l'industrie des produits forestiers – en particulier celle de l'industrie des pâtes et papiers – est encore plus grande. En 1997, elle représentait près de 56 % de la valeur des expéditions manufacturières de la région, soit 44,1 % pour les pâtes et papiers et 11,6 % pour les produits du bois.

GRAPHIQUE 5

L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS EST PRÉPONDÉRANTE
 (en % de la valeur totale des expéditions manufacturières en 1997)


Source : Institut de la statistique du Québec.

L'industrie des pâtes et papiers est davantage orientée vers les marchés extérieurs que celle des produits du bois. Dans le secteur du bois, 39 % de la valeur des expéditions était exportée à l'extérieur du Canada en 1997 (dont 35 % aux États-Unis), alors que dans le secteur des pâtes et papiers, ce pourcentage s'élevait à 73 % (63 % aux États-Unis).

Bien que l'industrie forestière occupe encore aujourd'hui une place prépondérante dans l'économie de la Mauricie, la diversification de sa structure manufacturière est amorcée. La récession du début des années quatre-vingt, qui s'était traduite par la fermeture de nombreuses entreprises, a été suivie par l'implantation de nouvelles entreprises dans différents secteurs – produits chimiques, produits électriques, produits en métal et matériel de transport en particulier.

La faible transformation des ressources forestières et agricoles

L'apport du secteur de la forêt à l'économie de la Mauricie est considérable. Cependant, les activités se concentrent davantage sur la récolte de la ressource et sa première transformation. Le faible niveau de développement des industries de deuxième ou troisième transformation des produits forestiers limite la capacité de la région de tirer le maximum de retombées de l'utilisation de sa ressource. Par ailleurs, c'est un secteur qui fait face à des défis importants, notamment ceux de pallier au faible volume de bois résineux encore disponible et d'assurer une relève à la main-d'œuvre vieillissante de l'industrie.

L'agroalimentaire est aussi pour la Mauricie un secteur important de son économie, dont les activités ne donnent pas lieu à une valorisation et à une transformation suffisantes des produits agricoles de la région.

La faiblesse du secteur tertiaire moteur

Comme la plupart des autres régions du Québec, la Mauricie a vu ses secteurs primaire et secondaire perdre de leur importance relative au profit du secteur tertiaire au cours des dernières décennies. De 1989 à 2000, le pourcentage du nombre d'emplois dans le secteur tertiaire est passé de 65,2 % à 70,8 %.

TABLEAU 6

EMPLOIS DANS LES SERVICES : LA RÉGION EST SOUS-REPRÉSENTÉE DANS LES SERVICES MOTEURS

(en pourcentage de l'emploi total en 2000)

Secteurs	Mauricie	Régions ressources	Ensemble du Québec
Services aux ménages et autres services	29,1	30,3	28,0
Services publics	26,6	27,6	24,2
Services moteurs	15,3	14,4	22,4
Total	70,8	72,3	74,7

Note : Les services aux ménages et autres services regroupent le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, le transport et l'entreposage, les services personnels, la réparation et l'entretien ainsi que les services divers. Les services publics comprennent les services d'enseignement, la santé et les services sociaux, les administrations publiques ainsi que l'électricité, le gaz et l'eau. Les services moteurs regroupent les services financiers, les services professionnels et administratifs, le commerce de gros, l'information, la culture et les loisirs.

Source : Statistique Canada.

La plus grande partie des emplois du secteur tertiaire se retrouve dans les services aux ménages (29,1 % des emplois en 2000), en particulier dans le commerce de détail ainsi que dans l'hébergement et la restauration. L'importance relative des services publics, qui comprennent les administrations publiques, les services d'enseignement et les services de soins de santé, est plus grande en Mauricie que dans l'ensemble du Québec (26,6 % comparativement à 24,2 %).

Par contre, les services considérés comme moteurs, en particulier ceux des services financiers, professionnels et administratifs, y sont moins présents, ne regroupant que 15,3 % des emplois en Mauricie, comparativement à 22,4 % dans l'ensemble du Québec.

La recherche et développement

La Mauricie dispose toutefois d'une concentration importante de savoir et d'expertise dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement ainsi que dans la technologie des pâtes et papiers. Les entreprises de la région peuvent compter sur la présence de trois centres collégiaux de transfert et de technologie : le Centre spécialisé en pâtes et papiers, le Centre national en électrochimie et en technologies environnementales et le Centre intégré de fonderie et de métallurgie. La région bénéficie également de la présence du Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies (LTEE) d'Hydro-Québec, et de l'Institut de recherche sur l'hydrogène (IRH). La création, en mai 1999, de la Technopole Vallée du Saint-Maurice est aussi de nature à favoriser la reconversion de l'économie régionale.

1.4.3 Les difficultés liées à l'exploitation de la ressource forestière

L'industrie forestière est depuis longtemps la base économique de la Mauricie. La production forestière de la région représente un peu plus de 11 % de la production de l'ensemble du Québec. Elle soutient également un peu plus de 4 500 emplois directs, soit 7 % de l'ensemble de l'industrie québécoise.

Des efforts constants d'aménagement doivent être réalisés, année après année, pour assurer à l'industrie la pérennité de la ressource forestière. Il est indispensable de mettre en place les outils permettant à l'industrie d'accroître la production forestière afin de consolider les emplois qui sont liés à son exploitation et à sa transformation.

Le développement de la main-d'œuvre reliée aux travaux d'aménagement forestier constitue aussi un sujet de préoccupations pour toute l'industrie. En effet, malgré les efforts soutenus du gouvernement et de l'industrie pour assurer la relève des travailleurs sylvicoles, la région fait face à une pénurie de main-d'œuvre formée et spécialisée.

1.4.4 La disponibilité insuffisante d'outils de développement

Les entreprises implantées dans les régions ressources ne disposent pas de tous les outils adaptés à leurs besoins. Il est important de rappeler que le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de mettre sur pied de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois.

Les promoteurs des projets d'entreprises et les PME des régions ressources devraient avoir accès à des outils de financement mieux adaptés à leur réalité.

Le capital de risque

En Mauricie, le capital de risque investi depuis 1993 représente 60,4 millions de dollars, soit 1,4 % du capital investi au Québec, alors que le poids démographique de la région est de l'ordre de 3,6 %. La région a même atteint son niveau le plus bas en 2000, alors que l'investissement total réalisé au Québec par les sociétés de capital de risque a augmenté de 73,4 % entre 1999 et 2000. Des efforts doivent donc être consentis pour voir augmenter le niveau de capital de risque investi dans la région.

La capitalisation des coopératives non financières

Les coopératives jouent un rôle stratégique dans le développement de la Mauricie. Elles sont un élément important du tissu économique de cette région et assurent ainsi une fraction importante des investissements des entreprises. À l'heure actuelle, le quart des coopératives québécoises sont implantées dans les régions ressources. Ces coopératives connaissent actuellement une croissance rapide qui contribue directement à l'enrichissement de l'économie québécoise et en particulier de celle des régions ressources.

En Mauricie, on dénombrait, en 1998, 51 coopératives parmi lesquelles 31 coopératives de consommateurs, 7 coopératives de producteurs et 11 coopératives de travailleurs. Celles-ci avaient un chiffre d'affaires brut de 49,9 millions de dollars et offraient de l'emploi à 521 personnes. C'est une hausse importante par rapport à 1994 alors que leur chiffre d'affaires était de 27,8 millions de dollars et qu'elles comptaient 416 emplois, soit une progression de 15,7 % par année.

Des initiatives doivent donc être prises pour mobiliser des fonds qui pourraient être dédiés en partie au financement des investissements des coopératives, soit pour mieux les capitaliser, soit pour être mis à la disposition des coopératives sous forme de prêt.

Un soutien à l'entrepreneuriat

En général, la présence des grandes entreprises favorise un véritable essaimage d'entreprises de plus petite taille qui gravitent dans les secteurs d'activité complémentaires. Ce phénomène, variable selon les régions, favorise différents niveaux de dynamisme entrepreneurial. À cet égard, la Mauricie requiert une attention particulière.

La présence de grandes entreprises qui dominent l'activité régionale a aussi pour effet d'attirer vers elles les meilleures compétences compte tenu du niveau des salaires et de la qualité des conditions de travail qu'elles sont en mesure de proposer. Cette situation exerce un effet négatif sur l'esprit d'entreprise de la région. La grande entreprise est par ailleurs un puissant outil de diffusion des meilleures pratiques d'affaires et des technologies d'avant-garde au sein des PME d'une région. L'entrepreneuriat régional doit donc être dynamisé pour accélérer le développement économique et la diversification des emplois. Il ne faut pas oublier que, pour toutes sortes de raisons, ce sont les PME qui, depuis 20 ans, ont créé la majorité des emplois dans la plupart des pays développés.

Afin de déployer leur plein potentiel, les entrepreneurs doivent bénéficier d'un réseau d'information et d'expertise approprié qui puisse les soutenir tout au long du cycle de croissance de leur entreprise, et cela dès la phase de prédémarrage.

Pour ce faire, la Mauricie est dotée, depuis trois ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble du territoire : ce sont les centres locaux de développement (CLD). Cependant, ce réseau ne dispose pas de tous les outils nécessaires pour répondre aux besoins de la région.

2 *La stratégie de développement économique*

2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique de la Mauricie

Par la mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement apporte une réponse importante à plusieurs des enjeux et priorités économiques qui ont été soulevés, au cours des dernières années, par les intervenants de la Mauricie. Ces enjeux et priorités ont été reconnus par le gouvernement dans l'entente cadre conclue avec le Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM), en octobre 2000.

Les principaux enjeux de développement économique auxquels souscrivent le CRDM et le gouvernement sont de :

- mieux exploiter la position géographique de la région;
- stimuler l'emploi;
- amorcer une reconversion économique;
- développer et stimuler une culture entrepreneuriale.

Sur la base de ces enjeux, des priorités de développement économique ont été retenues et concernent principalement les entreprises, le récréotourisme et les ressources naturelles. Ces priorités peuvent se résumer ainsi :

Au niveau des entreprises

- développer et stimuler une culture entrepreneuriale;
- soutenir la diversification de l'économie;
- soutenir les efforts de développement technologique;
- convenir et mettre en place une stratégie régionale commune et intégrée de développement économique et d'emploi;
- assurer le développement de la main-d'œuvre active en réponse aux besoins du marché du travail;

Au niveau du récréotourisme

- favoriser le développement du récréotourisme par un meilleur positionnement de la région, un allongement de la saison touristique et le développement d'une culture d'accueil;
- harmoniser et soutenir le développement de l'offre touristique régionale;

Au niveau des ressources naturelles

- renforcer la position de la Mauricie en regard de la transformation et de la valeur ajoutée;
- favoriser la concertation de tous les intervenants du secteur;
- augmenter le potentiel d'exploitation en mettant en valeur tous les sites de production.

Par ailleurs, afin de compléter ce soutien particulier aux régions ressources, le gouvernement a annoncé en décembre 2001 la mise en place de la première « Politique québécoise de la ruralité ». Cette politique touche autant les aspects économique que social et culturel des régions rurales et s'articule autour de trois grandes orientations :

- Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales. Cet orientation complète plus particulièrement les mesures annoncées dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources.
- Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction.
- Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

2.2 Un appui majeur au développement économique de la Mauricie

En réponse aux problèmes de développement économique des régions ressources, le gouvernement a fait part, lors du **Discours sur le budget 2001-2002**, de sa volonté d'accélérer le développement de ces régions et a, en ce sens, déposé une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à l'intention des régions ressources. Cette stratégie donne lieu à un ensemble d'actions majeures adaptées aux besoins et aux priorités de ces régions, dont celle de la Mauricie.

▪ ***Les objectifs de la stratégie***

La stratégie de développement économique des régions ressources vise deux objectifs essentiels :

- soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;
- créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de ces régions et, en particulier, pour les jeunes.

▪ ***Les trois grands axes d'intervention***

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. La stratégie vise également l'émergence de nouvelles activités et l'identification de créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.
- En deuxième lieu, il importe de soutenir et consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles, et d'en assurer la croissance.
- Enfin, les régions ressources doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises dans leur milieu.

Au total, le gouvernement consacrera, pour la région de la Mauricie, un montant de plus de **107 millions de dollars** au cours des trois prochaines années pour soutenir les priorités de la région. Le tableau 7 présente le sommaire de l'impact financier, pour le gouvernement, de ces différentes mesures.

D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de plus de **64 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de plus de **43 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales.

Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier la région de la Mauricie d'un appui de près de **25 millions de dollars par année**.

TABLEAU 7

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES POUR LA MAURICIE
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales	8,8	15,7	18,6	43,1
Mesures budgétaires	19,2	26,8	18,3	64,4
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	7,4	15,1	8,0	30,5
Valorisation des ressources	5,9	4,2	4,2	14,2
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	5,4	6,9	5,5	17,7
Autres mesures	0,7	0,7	0,7	2,0
Total	28,0	42,5	36,9	107,5

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 1,4 million de dollars en 2000-2001.

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique sera sous la responsabilité du ministère des Régions, en collaboration avec les différents organismes et autorités concernés. Dans toutes les régions, un comité régional de coordination sera formé, issu de la conférence administrative régionale (CAR).

▪ Les mandats

Ce comité régional de coordination, présidé par le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, a pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale, sur le terrain, en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le comité régional s'assure également que soient impliquées les autres directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux les plus directement concernés par les projets en examen. Au besoin, il s'assure la collaboration des unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux.

Le comité doit porter une attention particulière aux points suivants :

- la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;

- la conception et la réalisation d'un plan de communication pour faire connaître et mettre en valeur les outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;
- un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées;
- faire périodiquement rapport au ministère des Régions et au ministère des Finances de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

3 *Des actions en faveur du développement économique de la Mauricie*

3. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MAURICIE

Pour chacun des trois axes d'intervention identifiés, des actions majeures sont mises en place. Les trois premières sections ci-après présentent ces différentes mesures, telles qu'annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002** :

- la première section est consacrée aux initiatives visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification des économies régionales;
- la deuxième section décrit les actions ayant pour objet d'assurer la croissance du secteur des ressources;
- la troisième section présente les mesures permettant de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique de la Mauricie

En Mauricie, comme pour l'ensemble des régions ressources, l'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie constituent le premier axe d'intervention de la stratégie de développement économique définie par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. En effet, l'essor et le dynamisme de la Mauricie dépendent de l'élargissement de ses activités, d'une valorisation accrue de ses productions et d'un renforcement significatif de son secteur manufacturier.

Les différentes actions engagées par le gouvernement pour accroître la valeur ajoutée en région et accélérer la diversification de l'économie sont regroupées en cinq sections :

- une première mesure fiscale majeure – l'impôt zéro pour les PME manufacturières – afin de renforcer le tissu manufacturier et d'appuyer les développements industriels à venir dans les MRC de Mékinac et du Haut-Saint-Maurice;
- une seconde mesure fiscale – un crédit d'impôt remboursable – pour soutenir les activités de transformation dans l'ensemble de la région;
- des actions budgétaires, également significatives, pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources et diversifier l'économie en implantant de nouvelles activités;

- des mesures visant le développement touristique régional;
- un effort spécifique pour favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence, tels ceux de l'hydrogène et des pâtes et papiers.

3.1.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement intervient d'abord en faisant bénéficier, d'un congé fiscal applicable jusqu'au 31 décembre 2010, les PME⁴ du secteur manufacturier installées dans les MRC de Mékinac et du Haut-Saint-Maurice, deux MRC caractérisées par une très faible diversification de leur secteur manufacturier. Le congé fiscal concerne l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale.

Ce congé fiscal constitue un coup de pouce majeur. Les PME manufacturières de ces deux MRC bénéficient d'une réduction importante de leurs coûts d'exploitation. De plus, à moyen terme, le congé fiscal est conçu pour stimuler la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans les MRC concernées.

3.1.2 Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation

Une seconde mesure fiscale, tout aussi importante, prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation pour toutes les MRC de la Mauricie.

Le crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation des ressources est un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles.

Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation est fondé sur un principe analogue à celui retenu pour définir les mesures fiscales en faveur de la R-D ou de la nouvelle économie. Dans tous ces cas, le gouvernement utilise la fiscalité pour prendre en charge une

⁴ Il s'agit des entreprises dont le capital versé (de façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société) est au maximum de 20 millions de dollars. Entre 20 et 30 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

partie du coût de la masse salariale durant les phases de démarrage et d'expansion des entreprises qui investissent dans les activités visées.

Le gouvernement favorise ainsi la réalisation de projets d'investissement, en apportant une aide qui est calculée en fonction du nombre d'emplois des entreprises. L'impact de cette mesure fiscale sur la création d'emplois est direct, puisque le crédit d'impôt est calculé en fonction des nouveaux employés embauchés, et comporte à ce titre une véritable obligation de résultat.

3.1.3 Le soutien aux productions régionales

Afin de favoriser l'essor de nouvelles activités dans la Mauricie, et en plus des mesures fiscales présentées précédemment, le gouvernement apporte un soutien budgétaire de près de 5 millions de dollars aux investissements visant à favoriser la diversification économique de la région et à accroître la valeur ajoutée des produits locaux.

Ce soutien se concrétisera par l'adoption de diverses mesures visant à susciter la diversification de l'agriculture régionale et le développement des filières industrielles⁵ dans lesquelles la région dispose d'avantages comparés. De plus, la « Politique québécoise de la ruralité » annoncée en décembre 2001 vient compléter les mesures de soutien aux productions agricoles annoncées dans le cadre de cette stratégie.

▪ Soutien à la diversification de l'agriculture régionale

L'agriculture, avec quelque 3 000 emplois directs, est un secteur important pour l'économie de la Mauricie. Avec l'évolution de la demande dans le domaine de l'agriculture, de nouvelles productions émergent. Ce processus de diversification et d'adaptation de la production agricole est cependant très lent. Le gouvernement offre donc un appui de 870 000 dollars sur trois ans à la diversification de l'agriculture régionale qui est axée sur :

- le développement de nouvelles productions;
- la croissance des productions en émergence ou peu présentes dans la région;
- l'essai de nouvelles pratiques agricoles et l'expérimentation de modèles de fermes adaptées au milieu régional et aux critères de développement durable.

⁵ Le concept de filière industrielle est un concept très apparenté à celui des grappes industrielles, c'est un découpage plus ciblé de l'ensemble des activités de transformation de la matière première au produit fini et commercialisé. La filière concerne un secteur d'activité plus restreint, en ce sens qu'elle s'intéresse moins aux relations d'interdépendance avec les autres secteurs d'activité dont les produits lui sont complémentaires ou substituts.

▪ ***Appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles en Mauricie***

Le secteur de la transformation agricole possède un potentiel de diversification puisque seulement 20 % des emplois du secteur sont dans la deuxième et troisième transformation. Le gouvernement entend mettre en place une mesure de soutien à la transformation et à la valorisation des produits agricoles en région. Par cette mesure, le gouvernement offre un soutien financier de 1,2 million de dollars au cours des trois prochaines années aux entreprises proposant des projets de transformation des aliments.

▪ ***Modernisation d'abattoirs de proximité pour permettre la transformation en Mauricie***

L'industrie bovine arrive au deuxième rang de la production agricole régionale. Présentement, peu d'abattoirs de proximité en région sont en mesure de garantir le respect des normes de salubrité et ont l'autorisation d'abattre des animaux qui seront par la suite vendus commercialement. Cette situation restreint les possibilités de développer des produits de deuxième ou de troisième transformation dérivés de l'élevage d'animaux dans la région.

Afin de donner un plus grand éventail de possibilités aux producteurs qui souhaiteraient diversifier leur production, le gouvernement met en place une mesure visant à rendre certains abattoirs conformes aux normes de salubrité et d'innocuité des aliments et à diversifier la capacité d'abattage en région. Il investira 860 000 dollars sur trois ans pour permettre la modernisation d'abattoirs de proximité en Mauricie.

▪ ***Brigades de la deuxième et troisième transformation du bois***

Compte tenu de l'importance de l'industrie forestière dans la région de la Mauricie, qui compte pour plus de 55 % de la valeur totale des exportations manufacturières de la région, le gouvernement entend accentuer le développement du secteur par des projets de deuxième et de troisième transformation du bois.

À cet effet, il appuiera, de concert avec Forintek⁶, la mise en place de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois par un investissement de 200 000 dollars sur trois ans. Celles-ci auront comme tâche de susciter des projets, de réaliser des études exploratoires et

⁶ Forintek est un institut de recherche sur les produits du bois qui a pour mission le progrès technologique de cette industrie par la création et la mise en œuvre de concepts, de procédés et de produits innovateurs.

d'accompagner les promoteurs dans la réalisation des étapes subséquentes à la concrétisation de leur projet.

▪ ***La filière des métaux légers***

Les entreprises de première transformation des métaux légers occupent plus de 1600 personnes dans la Mauricie. Toutefois, peu d'entre elles sont actives dans les activités de deuxième et de troisième transformation. Afin d'accélérer le développement d'une filière de la deuxième et troisième transformation des métaux légers, le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)⁷ mettra en place des réseaux express⁷ qui auront pour mandat d'effectuer une recherche systématique auprès des entreprises et des entrepreneurs de la région afin de détecter et d'accélérer des projets d'investissement dans ce secteur.

Le gouvernement accordera au MIC des crédits supplémentaires de 450 000 dollars pour les trois prochaines années pour la mise sur pied de quinze réseaux express et pour l'embauche de conseillers externes, si nécessaire. L'objectif est de susciter la création de six nouvelles entreprises et de 150 emplois d'ici trois ans.

▪ ***La filière du matériel de transport***

L'industrie du matériel de transport nautique, implantée en Mauricie, a permis l'éclosion d'entreprises de pointe dans les secteurs des nouveaux matériaux et dans l'utilisation de nouvelles technologies. Plusieurs de ces utilisations sont applicables dans d'autres domaines du transport, notamment dans celui du transport terrestre et de l'aviation générale.

Dans le but d'aider les entreprises à développer une stratégie commerciale et à diversifier leur clientèle, le MIC offrira de la formation aux dirigeants d'entreprises via le programme *Marketing et sous-traitance au Québec*.

De plus, afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de réorientation de leurs activités, le MIC confiera au Centre de veille sur les équipements de transport terrestre et à l'Institut de recherche sur les PME (IRPME) les mandats de :

- veille stratégique sur l'industrie;
- concertation et réseautage des entreprises en vue d'identifier des opportunités de marché et de développer une stratégie de développement de la filière;
- diffusion de pratiques avancées d'affaires.

⁷ Un réseau express est un regroupement volontaire d'intervenants économiques de la région, formé expressément pour le suivi d'un projet ou la recherche de la solution d'un problème particulier, dont la composition peut varier selon la nature du projet.

Pour ce faire, le gouvernement accordera au MIC des crédits de 600 000 dollars pour les trois prochaines années.

▪ ***La filière du meuble***

Grâce aux accords de libre-échange, le secteur du meuble a vu croître ses ventes de façon remarquable au cours des dix dernières années. L'industrie du meuble de la Mauricie compte pour 7,6 % des livraisons du meuble québécois et offre un potentiel de diversification important.

Fondé en mars 2000, grâce à un partenariat entre les industriels et les organismes de développement économique de la région, le Centre d'information et de valorisation du meuble de Mauricie (CIVAM) offre des services aux entreprises du secteur afin de les rendre plus compétitives, tant sur les marchés intérieur qu'extérieur.

Le gouvernement entend donc appuyer les efforts des entreprises de la filière du meuble de la Mauricie ainsi que ceux du CIVAM. À cette fin, il accordera au MIC des crédits supplémentaires de 765 000 dollars, au cours des trois prochaines années.

3.1.4 Le développement touristique

L'industrie touristique est une des activités économiques les plus importantes de la Mauricie. À titre d'exemple, la pêche des petits poissons des chenaux à Saint-Anne-de-la-Pérade attire plus de 120 000 visiteurs et le Festival Western de Saint-Tite en attire près de 200 000. La Mauricie compte environ 80 entreprises touristiques autour du lac Saint-Pierre, offrant des gîtes, des pourvoiries et des croisières. Son développement a été fortement valorisé dans l'entente cadre signée entre le gouvernement et le CRD de la Mauricie.

La région de la Mauricie compte 77 pourvoiries et 11 zones d'exploitation contrôlée (ZEC) qui occupent un vaste territoire de plus de 7 000 kilomètres carrés.

Toutefois, malgré la situation géographique avantageuse de la Mauricie, à mi-chemin entre Québec et Montréal, la notoriété touristique de la région reste toujours à développer. Il importe donc que la région puisse continuer de développer ses attraits touristiques de même qu'il est essentiel qu'elle puisse s'assurer d'offrir à la clientèle touristique des produits de qualité. Près de 8 millions de dollars seront investis par le gouvernement dans divers projets visant plus spécifiquement le développement de l'écotourisme.

▪ ***Plan de consolidation des pourvoiries***

Le gouvernement entend soutenir financièrement les travaux d'amélioration des infrastructures des pourvoiries afin d'offrir un produit répondant aux exigences du marché international. À cet effet, un plan de consolidation des pourvoiries sera géré, au coût de 1,7 million de dollars sur trois ans, par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). En plus des travaux d'amélioration des infrastructures, le programme vise à regrouper les entreprises du milieu et à développer de nouveaux produits.

▪ ***Programme Forêt-Faune***

Afin de pouvoir financer des initiatives locales et régionales touchant l'aménagement intégré des ressources forestières, la FAPAQ disposera de près de 1,1 million de dollars au cours des trois prochaines années.

Cette somme servira par exemple à l'amélioration de l'habitat du cerf – aménagement des ravages – ou au nettoyage des cours d'eau et à la stabilisation des abords afin d'y améliorer la reproduction des poissons. Ces travaux sont essentiels au processus d'harmonisation entre les activités sylvicoles et celles des utilisateurs des ressources forestières à des fins récréatives ou touristiques. Les travaux pourront être réalisés en partenariat avec les organismes fauniques et forestiers, les intervenants locaux et le ministère des Ressources naturelles.

▪ ***Programme de consolidation des zones d'exploitation contrôlée (ZEC)***

Ce programme permettra à la FAPAQ d'appuyer financièrement les ZEC de la région désireuses de bonifier et de diversifier leurs produits en adoptant une vocation plus récréative. Un appui financier de près de 800 000 dollars sur trois ans sera accordé à la FAPAQ pour la consolidation des ZEC de la région.

▪ ***Travaux d'aménagement dans les réserves fauniques de la région***

Le gouvernement accordera un montant supplémentaire de 1,8 million de dollars à la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ) au cours des deux prochaines années pour la réalisation de travaux d'entretien majeurs et de construction dans les réserves fauniques de Saint-Maurice et de Mastigouche.

▪ ***Entente spécifique en tourisme***

Une somme de 2,5 millions de dollars sera investie sur une période de trois ans pour la réalisation d'une entente spécifique en tourisme avec l'appui de Tourisme Québec afin d'améliorer l'offre touristique de la région.

3.1.5 Favoriser le développement de créneaux d'excellence

À court terme, l'essor économique de la Mauricie repose d'abord sur la diversification de ses activités économiques vers la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles. À moyen terme, la région doit pousser davantage la diversification de ses activités de manière à développer des créneaux d'excellence qui reposent sur ses avantages comparatifs. L'entente cadre de la Mauricie propose d'ailleurs de soutenir les efforts de développement technologique qui permettront de développer des niches à fort potentiel qui ont les meilleures chances de réussite.

À cet égard, la région de la Mauricie dispose déjà de plusieurs atouts lui permettant d'envisager le développement de créneaux sur son territoire : la présence de chercheurs et de personnel spécialisé, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, un bassin d'entreprises innovatrices et un positionnement géographique stratégique à mi-chemin entre Montréal et Québec.

Afin de favoriser la diversification de l'économie de la Mauricie, le gouvernement investira au cours des trois prochaines années, près de 18 millions de dollars dans le développement de créneaux d'excellence particuliers à la région.

Mesures spécifiques pour concrétiser le développement de créneaux déjà identifiés

La région de la Mauricie a les capacités institutionnelles, les infrastructures et une position géographique stratégique propice à développer des créneaux dans l'économie du savoir. La région est particulièrement bien dotée en centres de recherche et d'enseignement supérieur. Les secteurs de l'énergie et ceux de l'industrie du bois et des pâtes et papiers présentent des potentiels importants de développement de produits à haute valeur ajoutée.

▪ ***Le secteur de l'énergie***

Le potentiel énergétique a été et demeurera l'un des moteurs du développement économique de la région, comme en témoigne la récente décision d'Hydro-Québec de construire une nouvelle centrale à

Grand-Mère. Selon Hydro-Québec, la réalisation de ce projet nécessitera des investissements de 454 millions de dollars qui auront un impact très positif sur l'économie régionale, compte tenu des contrats qui seront attribués à des firmes locales et régionales.

Par ailleurs, la Mauricie possède une concentration importante de savoir et d'expertise dans le secteur de l'énergie, tels le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies (LTEE), l'Institut de recherche sur l'hydrogène (IRH) et le Centre national en électrochimie et en technologies environnementales (CNETE).

Cependant, la région ne dispose pas présentement d'un nombre suffisant d'entreprises manufacturières pour permettre de prétendre constituer un créneau d'excellence dans le secteur de l'énergie.

Dans le but de favoriser la diversification de l'économie de la Mauricie dans ce secteur, le gouvernement annonce la mise sur pied de deux organismes, Énergie Inc. et EH₂.

Énergie Inc.

Le gouvernement consacrera 4 millions de dollars sur trois ans et mettra sur pied Énergie Inc., un organisme qui aura comme mandat de mettre en place les conditions nécessaires à la transformation des idées et connaissances détenues par les centres de recherche de la région en produits et services commercialisables et à l'essaiage de nouvelles entreprises.

Pour réaliser son mandat, l'organisme agira dans les principaux axes d'intervention suivants :

- la mobilisation et la concertation des industriels et des centres de recherche par l'organisation de diverses activités, réunions d'information et rencontres de concertation;
- le soutien technique et financier à la valorisation des technologies, notamment pour le transfert des droits de propriété intellectuelle, l'évaluation des technologies et leur potentiel commercial, le recrutement des capitaux et des partenaires;
- l'incubation, qui sera impartie auprès d'incubateurs de la région, notamment Inno-centre Mauricie;
- la promotion et le développement de l'expertise de la région, en entretenant des liens avec les autres pôles internationaux dans les technologies de l'énergie.

Centre de promotion et de valorisation des technologies de l'hydrogène (EH₂)

Le Centre EH₂ sera une unité rattachée à l'Institut de recherche sur l'hydrogène (IRH) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Les travaux confiés à cette équipe seront précisément de :

- identifier des créneaux de marchés où ses savoirs pourraient être valorisés;
- définir des projets d'entreprises et développer des plans d'affaires;
- élaborer et conclure des contrats de recherche;
- préciser les études et les travaux requis pour compléter le développement des résultats de recherches effectuées dans le cadre du projet Euro-Québec Hydro-Hydrogène (EQHH);
- identifier les synergies et complémentarités entre les technologies de l'IRH et celles du projet EQHH;
- élaborer, proposer et valoriser des projets de transfert de droit technologique vers des entreprises à même d'en faire l'exploitation et la commercialisation.

Pour ce faire, le gouvernement accordera au cours des trois prochaines années une subvention de 600 000 dollars à l'UQTR.

▪ *Le secteur des produits forestiers*

La forte concentration d'usines de produits forestiers dans la région ainsi que celle d'institutions d'enseignement et de recherche dans le domaine représentent un atout pour le développement de la Mauricie qui est insuffisamment exploité. Le gouvernement annonce donc sa participation à la mise en place, en collaboration avec l'industrie et le milieu, de trois nouvelles initiatives destinées à améliorer le développement technologique de cette industrie, ainsi que la poursuite d'un projet initié en 1999.

Centre d'excellence sur l'application des électrotechnologies aux produits du bois

Afin de favoriser le développement de technologies permettant des économies d'énergie dans l'industrie, le gouvernement consacrera 3 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, à la mise en place et au fonctionnement du Centre sur l'application des électrotechnologies aux produits du bois.

Le projet consiste à mailler des spécialistes de la transformation du bois de Forintek avec ceux des électrotechnologies du LTEE. Cette équipe aura pour mandat de réaliser de la R-D appliquée, notamment en ce qui concerne les technologies du séchage, du conditionnement, de la finition et de la protection des bois, ainsi que le développement de nouvelles technologies de débitage et de façonnage.

Centre d'excellence sur l'utilisation optimale des copeaux de bois

La croissance du sciage de billons⁸ de feuillus génère des copeaux de bois durs qui trouvent difficilement preneur auprès des papetières faute de technologie adéquate. À cet égard, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) a développé une technologie qui est à l'essai depuis deux ans dans les usines de pâtes et papiers. Cette technologie consiste à développer de nouveaux senseurs qui devraient permettre d'ajouter au paramètre de mesure actuel fondé sur la brillance d'autres paramètres relatifs au degré d'humidité ou à l'identification des essences.

Le gouvernement mettra en place le Centre d'excellence sur l'utilisation optimale des copeaux de bois qui regroupera une équipe de chercheurs du CRIQ et de l'UQTR afin de poursuivre le développement de cette technologie de contrôle des paramètres de mise en pâte et de blanchiment. La conception et la fabrication des prototypes seront exécutées par un équipementier de la région et les essais en usine seront réalisés dans les papetières de la Mauricie.

L'industrie investira 340 000 dollars dans ce projet de 1,5 million de dollars. Le gouvernement du Québec supporte, pour sa part, la mise sur pied et le fonctionnement du Centre d'excellence en s'engageant pour un montant de 700 000 dollars au cours des trois prochaines années.

Centre intégré des pâtes et papiers

L'industrie des pâtes et papiers de la Mauricie éprouve des difficultés de plusieurs ordres depuis un certain nombre d'années. Des initiatives importantes ont été prises par le gouvernement afin d'appuyer les efforts de cette industrie. Deux problèmes semblent toutefois persister, soit celui de la formation de la relève et celui du trop faible degré d'innovation.

L'UQTR et le Cégep de Trois-Rivières offrent des programmes d'études de qualité dans ce domaine et entretiennent des relations assez étroites avec les entreprises de pâtes et papiers de la région. Pour répondre à cette double problématique de l'innovation et de la

⁸ Un billon est une bille de bois courte.

formation dans le secteur des pâtes et papiers, le gouvernement contribuera à la consolidation des activités dans ce domaine par la création du Centre intégré des pâtes et papiers (CIPP).

Le projet d'une valeur totale de 80 millions de dollars, dont 8 millions de dollars proviennent de contributions de l'industrie, consiste principalement en l'achat d'équipements et la construction d'un bâtiment pour accueillir le nouveau CIPP. Le gouvernement entend donc investir 23,5 millions de dollars pour soutenir la création du CIPP.

Le CIPP offrira, en collaboration avec l'UQTR et le Cégep de Trois-Rivières, des cours de formation et de perfectionnement pour la relève. Également, son principal mandat sera d'effectuer des activités de R-D principalement dans les cinq volets suivants :

- fabrication des papiers;
- mise en pâte mécanique;
- recyclage et désencrage;
- blanchiment des pâtes;
- transformation de surface des papiers.

▪ ***Technopole Vallée du Saint-Maurice***

La Technopole Vallée du Saint-Maurice (VSM) a débuté ses opérations en mai 1999 avec un budget de 270 000 dollars sur 18 mois, provenant du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral ainsi que des organismes et entreprises de la région. Elle résulte de la fusion de plusieurs projets régionaux visant, entre autres, à reconnaître l'expertise de la région en matière de technologies environnementales, de pâtes et papiers et de métaux.

La Technopole est mandatée pour réaliser la promotion du développement scientifique et technologique, le soutien spécialisé à des projets d'entreprises et des activités de maillage entre les chercheurs et les entrepreneurs de la région. À cet effet, le gouvernement du Québec versera à la Technopole un montant de 100 000 dollars par an pour les trois prochaines années.

Fonds de soutien pour le développement de créneaux d'excellence

Le gouvernement crée un fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence au montant de 4 millions de dollars sur trois ans. Ce dernier aura comme vocation première de soutenir financièrement les projets régionaux pouvant conduire au développement de créneaux additionnels.

Ce fonds permettra notamment au gouvernement de participer à la réalisation :

- de veilles stratégiques afin d’identifier des niches à fort potentiel de développement;
- d’études et d’analyses en vue d’évaluer les potentiels de nouveaux créneaux, la faisabilité de différents concepts proposés par des entreprises ou des organismes et les possibilités d’affaires;
- de projets pilotes;
- d’activités de R-D;
- de projets d’investissement jugés prioritaires.

Projet pilote sur les savoir-faire régionaux

Le gouvernement du Québec supportera un projet de formation en ligne dans le domaine des pâtes et papiers. Ce projet a pour objectif de valoriser les savoir-faire régionaux dans ce domaine.

La coordination du projet sera assurée par le Bureau d’Amérique du Nord de l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF). L’AUF aura comme mandat de monter un plan d’affaires et soutenir les activités de formation en ligne.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec accordera une subvention de 370 000 dollars au cours des deux prochaines années à l’AUF afin de supporter ce projet.

3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources

Les problématiques particulières relatives à la consolidation et à l’augmentation du potentiel d’exploitation des ressources naturelles font partie des priorités économiques identifiées par la région de la Mauricie. La formation, la spécialisation et la valorisation de la main-d’œuvre constituent également une priorité pour renforcer la position de la Mauricie en regard des ressources naturelles.

Devant ces problématiques, le gouvernement décide donc de reconduire et de bonifier, pour un montant de 14,2 millions de dollars pour les trois prochaines années, le Programme de mise en valeur des ressources forestières et le Programme de création d’emplois en forêt.

▪ ***Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier***

L'objectif de ce programme est de favoriser l'aménagement durable des diverses ressources du milieu forestier. Ce programme, au coût de 12,5 millions de dollars sur trois ans, comporte deux volets :

- Le premier volet pourra être utilisé par les entreprises forestières afin de réaliser des travaux visant l'accroissement de la production de bois. Il s'avère donc essentiel au développement de l'industrie forestière de la région.
- Le deuxième volet s'adresse plus spécifiquement aux utilisateurs non industriels, individus ou organismes. Il permet de financer des travaux de mise en valeur des ressources favorisant ainsi l'harmonisation des activités sylvicoles à celles des autres utilisateurs du milieu forestier.

▪ ***Le Programme de création d'emplois en forêt***

L'industrie forestière de la Mauricie est particulièrement préoccupée par le maintien des emplois et la formation de la main-d'œuvre dans le secteur de l'aménagement forestier ainsi que par l'amélioration des compétences des travailleurs sylvicoles. Ce programme répond directement à cette problématique. Il valorise les métiers de la forêt et vise la création et le maintien d'emplois dans le secteur de l'aménagement forestier. Le gouvernement accorde donc à la région, pour ce programme, une somme de 1,7 million de dollars.

3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Afin de renforcer la structure industrielle existante en Mauricie, favoriser le développement de nouveaux secteurs d'activité ainsi que susciter l'émergence et le développement de créneaux d'excellence dans la région, le gouvernement entend bonifier le coffre à outils déjà à la disposition de la Mauricie par l'ajout de moyens mieux adaptés à sa réalité et à ses besoins.

Ces outils peuvent être regroupés autour de deux catégories de mesures : des mesures de soutien à l'entrepreneuriat et des outils financiers mieux adaptés. Ils visent à favoriser la consolidation et le développement d'entreprises, particulièrement des PME.

À titre indicatif, la région de la Mauricie comptait, en 1997, 294 PME manufacturières employant plus de 6 400 personnes et réalisant des expéditions d'une valeur de plus de 1 milliard de dollars. Les groupes

industriels ayant le plus de PME sont le bois (55), les produits métalliques (35), les aliments (29), l'imprimerie (28) et le meuble (27).

3.3.1 Le soutien à l'entrepreneuriat

La forte présence des grandes entreprises dans le tissu industriel de la Mauricie depuis plusieurs décennies semble avoir freiné l'essor de l'entrepreneuriat dans la région. Or, les nouvelles entreprises constituent un puissant levier pour favoriser le renouvellement du tissu industriel de la région et accroître le niveau de la richesse locale. Ce sont les entrepreneurs qui sont à la base du démarrage et du développement des entreprises. Un défi important consiste donc à les repérer et à les accompagner dans leurs démarches.

C'est pourquoi le gouvernement, conformément aux priorités de l'entente cadre de développement de la Mauricie, y favorisera le développement de l'entrepreneuriat par des mesures répondant à ses besoins et misant sur ses forces.

Au total, le gouvernement investira près de 11,5 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour aider les entreprises existantes, en démarrage ou même en prédémarrage à atteindre leur plein potentiel de développement et à créer le maximum d'emplois dans la région. À cette fin, il propose plusieurs mesures complémentaires :

- le renforcement de la capacité d'action des CLD;
- un fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin;
- le programme Impact PME en appui aux entreprises;
- la création d'une banque d'opportunités d'affaires;
- la mise sur pied d'un incubateur technologique : Inno-centre Mauricie;
- la mise sur pied d'un incubateur public pour les entreprises des secteurs plus traditionnels;
- un appui à la prospection à l'étranger et à la formation à l'exportation;
- un renforcement du Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI).

▪ Mesures de renforcement de la capacité d'action des CLD

La Mauricie est dotée, depuis trois ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble de son territoire : ce sont les centres locaux de développement (CLD). Le gouvernement entend mettre en place des mesures visant précisément le renforcement de leur capacité d'action économique et le support aux

milieux ruraux en difficulté pour un montant de 3 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les MRC concernées seront appelées à venir appuyer l'effort gouvernemental par une contribution financière.

Par ailleurs, afin d'accroître la création, l'expansion ou la consolidation des entreprises, le gouvernement renforcera la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissement (FLI) des CLD. Pour ce faire, le gouvernement attribuera au ministère des Régions, au cours des trois prochaines années, des disponibilités budgétaires permettant aux CLD les plus performants parmi les 36 CLD des régions ressources, d'effectuer des prêts aux entreprises pour un montant total de près de 21 millions de dollars.

▪ ***Fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin***

Le rapport *Entreprendre au féminin*, déposé par le groupe de travail créé par le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) a fait clairement ressortir que l'accès au financement est problématique pour nombre d'entrepreneures. Sensible à cette problématique, le gouvernement créera un fonds d'investissement de 760 000 dollars sur trois ans, destiné aux entrepreneures de la région de la Mauricie, afin de supporter des projets de prédémarrage et de démarrage d'entreprises.

De plus, les entrepreneures pourront bénéficier de contributions financières offertes, notamment sous forme de garanties de prêt, via les programmes d'Investissement-Québec qui tiendront compte de la réalité de l'entrepreneuriat féminin.

▪ ***Impact PME***

Le programme Impact PME, du MIC, permettra d'appuyer financièrement les entreprises québécoises dans leurs démarches de développement de marchés. À cet égard, le gouvernement accordera 3,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour trois volets du programme :

- Innovation et compétitivité;
- Rétention et expansion des entreprises;
- Embauche de jeunes diplômés.

Le volet *Innovation et compétitivité* du programme Impact PME couvre les domaines suivants : la R-D industrielle, le transfert de technologies, l'amélioration des processus de production et la veille technologique. Outre les subventions salariales pour l'embauche de personnel qualifié, les entreprises pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation d'études ou de services conseils visant l'implantation de techniques de production avancées.

Par le volet *Rétention et expansion*, le MIC offre un soutien financier et technique aux entreprises qui songent à déménager leurs opérations ou à réaliser une expansion de leurs activités à l'intérieur du Québec et à celles susceptibles de mettre fin à leurs opérations à court terme en raison d'une situation précaire.

Enfin, dans le but de maintenir ou d'attirer les jeunes dans la région, le gouvernement entend bonifier le programme Impact PME afin de permettre aux entreprises qui embauchent un jeune diplômé, d'au plus 35 ans, de bénéficier d'une subvention.

▪ ***Banque d'opportunités d'affaires***

Afin de stimuler l'entrepreneuriat dans la région, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la direction régionale du MIC, compte identifier une cohorte d'entrepreneurs potentiels. Il leur offrira une formation en gestion de projets et leur proposera l'une ou l'autre des cinquante opportunités d'affaires qu'il aura repérées et inscrites dans une banque de projets au cours des trois prochaines années.

Un soutien financier sera aussi accordé pour les projets de démarchage auprès des entreprises et l'élaboration de projets. Au total, le gouvernement investira 375 000 dollars sur trois ans pour appuyer cette initiative.

▪ ***Soutien à l'implantation d'Inno-centre Mauricie***

Inno-centre est un organisme d'encadrement d'affaires. En plus de permettre aux entreprises technologiques d'obtenir rapidement des capitaux en raison d'ententes de financement préalablement approuvées, les entrepreneurs profitent de l'expertise d'une équipe multidisciplinaire de spécialistes et d'un vaste réseau d'affaires.

Lors du *Discours sur le budget 2000-2001*, le gouvernement du Québec a lancé le projet pilote Inno-centre-Région en annonçant l'implantation de ce concept d'affaires dans deux régions spécifiques du Québec, soit l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Compte tenu du potentiel de développement technologique de la région de la Mauricie et du besoin d'accès à un support adéquat, le gouvernement appuie l'implantation d'une nouvelle filiale Inno-centre-Région en Mauricie. Les secteurs qui seront à privilégier par Inno-centre Mauricie sont :

- les technologies environnementales;
- les électrotechnologies;
- les électrochimies;
- les pâtes et papiers;
- l'aluminium;
- l'aéronautique.

Sur la base d'un recrutement de deux entreprises par année, on estime les retombées économiques à 25 emplois par année par entreprise après trois ans, et à 6,7 millions de dollars les investissements totaux. Afin de soutenir le démarrage de cette filiale, le gouvernement accorde à Inno-centre une aide financière de 900 000 dollars pour les trois prochaines années.

▪ ***Création d'un incubateur public***

Le gouvernement mettra également en place un incubateur public pour cibler des créneaux plus généraux qui ne sont pas couverts par les incubateurs à haute technologie. Cet incubateur public aura pour mission d'accompagner les entreprises en démarrage, là où elles se situent sur le territoire de la Mauricie, en offrant des services d'encadrement personnalisés, spécialisés et sur mesure.

Les projets devront s'inscrire dans les secteurs suivants :

- les produits forestiers;
- le meuble;
- la deuxième et troisième transformation des métaux légers;
- la deuxième et troisième transformation des produits du bois;
- le matériel de transport.

L'objectif est de faire émerger cinq entreprises par année et de créer en moyenne cinq emplois directs par entreprise. Pour ce faire, la contribution gouvernementale sera assurée par le MIC qui recevra des crédits de 800 000 dollars au cours des trois prochaines années.

▪ ***Prospection à l'étranger et formation à l'exportation***

Les entreprises doivent être en mesure d'exporter le plus tôt possible si elles veulent assurer leur croissance et contribuer davantage à celle de la région. Bien que les entreprises des secteurs traditionnels, tels les pâtes et papiers, soient entièrement tournées vers l'exportation, seulement 22 % des entreprises de la Mauricie sont réputées exportatrices, alors que la moyenne québécoise est de 33,5 %. Afin d'aider les entreprises à

réaliser leur plein potentiel à l'exportation et de les aider à structurer leur démarche, le gouvernement accordera des crédits supplémentaires de 620 000 dollars au MIC au cours des trois prochaines années. Ces sommes serviront à offrir de la formation en marketing et à l'exportation aux dirigeants des PME de la région et à bonifier le volet « Promotion et prospection de marchés à l'étranger » du programme Impact PME.

▪ ***Aide à la concrétisation des projets d'investissement***

Le Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels offre une aide financière pour la réalisation d'études de faisabilité de projets d'investissement dans les secteurs manufacturiers relevant du MIC, dans les entreprises de recyclage et de services de recherche et développement.

Afin de soutenir la concrétisation de projets d'investissement dans la région, le gouvernement augmentera pour les trois prochaines années les crédits du Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels de 1,3 million de dollars.

3.3.2 Des outils financiers mieux adaptés

Les intervenants locaux et régionaux disposent de plusieurs outils d'intervention que le gouvernement a mis en place, au cours des ans, pour leur permettre de démarrer ou de consolider les entreprises. Malgré ces efforts gouvernementaux, la région de la Mauricie souffre d'un niveau d'investissement inférieur à celui de l'ensemble des régions. Le gouvernement met donc à la disposition de la région des outils d'intervention supplémentaires et mieux adaptés à sa situation. Pour ce faire, il y consacrera 6,2 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

▪ ***Programme de soutien aux projets économiques***

À la même période l'an dernier, le gouvernement mettait en place un nouvel outil d'intervention financière, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les résultats atteints à ce jour démontrent l'importance stratégique d'une telle mesure. C'est pourquoi le gouvernement décide d'étendre l'application de cette mesure à l'ensemble des régions ressources, dont la Mauricie. Grâce à ce programme, dont le coût est estimé à 3 millions de dollars pour trois ans, les projets d'investissement excédant 250 000 dollars⁹ qui ne peuvent se qualifier dans le cadre du programme FAIRE ont ainsi la

⁹ Originellement de 500 000 dollars et modifié le 27 novembre 2001 par le CT 197342.

possibilité d'obtenir une aide financière. Ce programme devrait permettre de générer des investissements d'environ 20 millions de dollars dans la région.

▪ ***Financement des PME***

Les PME situées en région rencontrent des difficultés importantes dans la recherche de capitaux, et plus spécifiquement de prêts. Cette réalité s'explique en grande partie par les réticences des institutions financières à s'engager dans des projets d'implantation d'entreprises dans les territoires où la continuité des affaires est incertaine. Afin de faciliter le financement des PME situées en Mauricie, le gouvernement permettra à Garantie-Québec de leur octroyer davantage de prêts. Il allouera à cet effet un montant de 770 000 dollars sur trois ans.

▪ ***Capital régional et coopératif Desjardins***

Les coopératives, comme les PME, jouent un rôle stratégique dans le développement de la région. Ces coopératives connaissent actuellement une croissance rapide qui contribue directement à l'enrichissement de l'économie mauricienne. Cette croissance est cependant limitée par une insuffisance de capitaux propres.

Le gouvernement soutient la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins par un investissement de 710 000 dollars au cours des trois prochaines années. Cette filiale du mouvement Desjardins sera habilitée à recueillir, auprès des membres de caisses et autres investisseurs privés du Québec, du capital bénéficiant d'un incitatif fiscal spécifique. Capital régional et coopératif Desjardins sera orienté vers des investissements de risque dans la région et vers le financement d'investissements dans les coopératives.

Le régime d'investissement coopératif permet à un membre ou à un travailleur d'une coopérative admissible d'obtenir une déduction à l'égard du coût d'acquisition d'une part de la coopérative. Afin de compléter les appuis apportés au financement des coopératives, le gouvernement du Québec a décidé de bonifier ce régime, en portant de 10 % à 30 % du revenu total du particulier le maximum admissible de la déduction pour une année donnée.

▪ ***Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels***

En raison des mises de fonds élevées requises par les institutions financières pour l'acquisition d'édifices industriels, soit entre 30 % et 40 %, et des difficultés pour les jeunes entreprises d'effectuer ces mises de fonds ou de faire des améliorations locatives, le gouvernement entend offrir une garantie de loyer pour faciliter l'accès à des espaces

industriels adaptés aux entreprises en croissance. Cette mesure, qui s'élève à 1,3 million de dollars sur trois ans, sera gérée par Garantie-Québec.

▪ ***Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises***

Ces programmes d'accès au financement et aux capitaux ne permettent pas cependant de répondre aux besoins conjoncturels de certaines entreprises de la Mauricie œuvrant dans des secteurs d'activité à haut contenu technologique et exerçant un rôle économique majeur dans la région.

Afin d'aider les entreprises éprouvant des difficultés financières en raison de l'évolution de la conjoncture et qui offrent une perspective raisonnable de rétablissement de leur rentabilité, le gouvernement met en place un programme d'aide au fonds de roulement des entreprises de ces secteurs, au coût de 100 000 dollars au cours des trois prochaines années.

▪ ***Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles***

Dans le cadre du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, le Québec poursuit l'objectif de mettre en valeur 65 % des matières résiduelles récupérables annuellement d'ici 2008. Le programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles du ministère de l'Environnement a connu un vif succès et on anticipe un dépassement budgétaire en 2000-2001. Le gouvernement entend donc bonifier l'enveloppe du programme actuel par un investissement de 320 000 dollars au cours des trois prochaines années pour la région de la Mauricie.

3.4 Autres mesures

Un budget de 2 millions de dollars est prévu pour différentes mesures de soutien à la stratégie de développement économique de la Mauricie.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de la région de la Mauricie. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi plus de 107 millions de dollars dans la région.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements, provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources poursuit des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir aux régions des outils de développement adaptés à leurs besoins.

La mise en œuvre des actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec la région. En fait, ce sont les forces vives de la Mauricie qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare la région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques de la Mauricie qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Description des mesures fiscales

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources et dont il est fait mention ici, sont exposées en détail dans le document budgétaire « Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – *Budget 2001-2002*, section 1, Mesures concernant les revenus », qui constitue à cet égard la référence officielle.

1. SOUTENIR LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES : IMPÔT ZÉRO POUR LES PME

Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées

<i>Entreprises admissibles</i>	<i>Congé fiscal</i>	<i>Régions admissibles</i>	<i>Période d'admissibilité</i>
Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	- Impôt sur le revenu - Taxe sur le capital - Taxe générale sur la masse salariale - Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal	- Bas-Saint-Laurent - Saguenay–Lac-Saint-Jean - Abitibi-Témiscamingue - Côte-Nord - Nord-du-Québec - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac - Laurentides: MRC d'Antoine-Labelle* - Outaouais: MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac*	Le jour après le Discours sur le budget 2001-2002 et jusqu'au 31 décembre 2010
Modalités particulières - La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 20 millions de dollars.** - La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 20 et 30 millions de dollars.** - De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société.			

* A été ajouté suite au Bulletin d'information 2001-7.

** A été modifié suite au Discours sur le budget 2002-2003.

2. STIMULER LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

<i>Taux du crédit</i>	<i>Régions admissibles</i>	<i>Période d'admissibilité des projets</i>
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Laurentides: MRC d'Antoine-Labelle ▪ Outaouais: MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004
<i>Activités admissibles</i>		
<i>Transformation du bois</i>	<i>Transformation du papier ou du carton</i>	
▪ Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois ▪ Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie	▪ Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton ▪ Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie	
<i>Énergie</i>	<i>Transformation d'aliments</i>	
▪ Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie	▪ Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale ▪ Exemples : Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve	
<i>Transformation des métaux</i>	<i>Autres</i>	
▪ Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux ▪ Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques	▪ Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles ▪ Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce ▪ Fabrication de produits à partir de la tourbe ▪ Fabrication de produits à partir de l'ardoise* ▪ Fabrication de produits à partir de pierres précieuses ou de pierres fines*	
<i>Modalités particulières</i>		
▪ Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources. ▪ Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.		

* A été ajouté suite au Bulletin d'information 2001-6

Annexe 2

Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires

ANNEXE 2 – TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

TABLEAU A.1

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

	2001- 2002*	2002- 2003	2003- 2004	Total
Mesures fiscales				
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Impôt zéro pour les PME manufacturières				
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation				
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Capital régional et coopératif Desjardins				
Bonification du régime d'investissement coopératif				
	8,8	15,7	18,6	43,1
Mesures budgétaires	19,2	26,8	18,3	64,4
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique	7,4	15,1	8,0	30,5
Soutien aux productions régionales				
Soutien à la diversification de l'agriculture régionale	0,3	0,3	0,3	0,9
Appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles en région	0,4	0,4	0,4	1,2
Modernisation d'abattoirs de proximité	0,4	0,4	0,1	0,9
Brigades de la deuxième et troisième transformation du bois	0,1	0,1	0,1	0,2
Filière des métaux légers	0,2	0,2	0,2	0,5
Filière du matériel de transport	0,2	0,2	0,2	0,6
Filière du meuble	0,3	0,3	0,2	0,8
Développement touristique				
Plan de consolidation des pourvoiries	0,6	1,1	-	1,7
Programme Forêt-Faune	0,4	0,7	-	1,1
Programme de consolidation des ZEC	0,3	0,5	-	0,8
Travaux d'aménagement dans les réserves fauniques	0,9	1,0	-	1,8
Entente spécifique en tourisme	0,5	1,0	1,0	2,5
Favoriser le développement de créneaux d'excellence				
Énergie Inc.	1,0	1,5	1,5	4,0
Centre de promotion et de valorisation des technologies de l'hydrogène	0,2	0,2	0,2	0,6
Centre d'excellence sur l'application des électrotechnologies aux produits du bois	1,2	1,0	0,8	3,0
Centre d'excellence sur l'utilisation optimale des copeaux de bois	0,2	0,3	0,3	0,7
Centre intégré des pâtes et papiers	-	2,3	2,3	4,7

	2001- 2002*	2002- 2003	2003- 2004	Total
Technopole Vallée du Saint-Maurice	0,1	0,1	0,1	0,3
Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence	0,3	3,3	0,4	4,0
Projet pilote sur les savoir-faire régionaux	0,2	0,2	-	0,4
Assurer la croissance du secteur des ressources	5,9	4,2	4,2	14,2
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	4,2	4,2	4,2	12,5
Programme de création d'emplois en forêt	1,7	-	-	1,7
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	5,4	6,9	5,5	17,7
Soutien à l'entrepreneuriat				
Renforcement de la capacité d'action des CLD	1,0	1,0	1,0	3,0
Fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin	0,3	0,3	0,3	0,8
Impact PME				
Innovation et compétitivité	0,6	0,9	0,8	2,3
Rétention et expansion des entreprises	0,3	0,3	0,4	0,9
Embauche de jeunes diplômés	0,5	0,2	-	0,7
Banque d'opportunités d'affaires	0,1	0,2	0,1	0,4
Inno-centre Mauricie	0,4	0,3	0,2	0,9
Incubateur public	0,2	0,3	0,3	0,8
Prospection à l'étranger et formation à l'exportation	0,2	0,2	0,2	0,6
Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels	0,3	0,5	0,4	1,3
Des outils financiers mieux adaptés				
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	0,5	1,5	1,0	3,0
Financement des PME	0,3	0,3	0,3	0,8
Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises**	-	-	-	0,1
Capital régional et coopératif Desjardins	0,4	0,4	-	0,7
Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels	0,4	0,4	0,4	1,3
Programme d'aide aux entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles	-	0,2	0,2	0,3
Autres mesures	0,7	0,7	0,7	2,0
GRAND TOTAL	28,0	42,5	36,9	107,5

Notes : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

La ventilation annuelle des impacts financiers des mesures est fournie à titre indicatif seulement. Des variations peuvent survenir en raison de la nature même de plusieurs des programmes, qui font appel à une participation importante des milieux. Certains projets pourront donc se concrétiser plus ou moins rapidement. Les montants totaux indiqués au terme des trois ans d'implantation de la stratégie représentent toutefois les objectifs auxquels sont conviés l'ensemble des intervenants de chacune des régions ciblées.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 1,4 million de dollars en 2000-2001.

** Le coût annuel de ce programme est estimé à près de 35 000 dollars.

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution de la structure d'âge de la population entre 1986 et 2000 9
Tableau 2	Des écarts qui ont augmenté depuis 1989..... 12
Tableau 3	Des écarts de revenu et de chômage observés depuis de nombreuses décennies 13
Tableau 4	Évolution de la structure économique de la Mauricie 14
Tableau 5	L'importance des ressources naturelles 15
Tableau 6	Emplois dans les services : la région est sous-représentée dans les services moteurs..... 17
Tableau 7	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires pour la Mauricie 28

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution du poids démographique de la Mauricie depuis 1971	8
Graphique 2	Reprise de la progression du taux d'emploi des 15-64 ans depuis 1997	9
Graphique 3	Taux de chômage à son plus bas niveau depuis 1990	10
Graphique 4	Indice des disparités régionales de développement	11
Graphique 5	L'industrie des produits forestiers est prépondérante.....	16

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires	69
-------------	---	----